

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

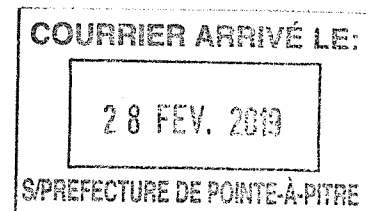
ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE– M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM– Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée) – MM. Julien BONDOT (excusé) – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé ; pouvoir donné à M. José SEVERIEN) – Mme Maguy THOMAR (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée).

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DE L'AVANT-
PROJET DÉFINITIF DE
MODERNISATION DE LA
MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE**

CM-2019-1S-DACP-07



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget 2019 de la Ville ;

Considérant que cette opération de "modernisation de la médiathèque" s'inscrit dans le programme pluriannuel des investissements 2016-2020, et est de nature à accroître le rayonnement culturel de la Commune sur l'ensemble du département ;

Considérant la possibilité de solliciter des partenaires financiers afin de finaliser le plan de financement prévisionnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De valider l'avant-projet définitif de modernisation de la médiathèque municipale.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes, MOE et AMO	165 000 €
TRAVAUX BATIMENT	655 000 €
Rénovation	240 000,00 €
Accessibilité	20 000,00 €
Performance énergétique	310 000,00 €
Autres	85 000,00 €
AMÉNAGEMENTS / AGENCEMENTS	335 000,00 €
ÉQUIPEMENTS	345 000,00 €
Mobilier	140 000,00 €
Signalétique	15 000,00 €
Matériels spécifiques	20 000,00 €
Informatisation	170 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 500 000,00 €

RECETTES	Montants
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION 2016	180 000,00 €
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION 2019	467 000,00 €
FEDER	150 000,00 €
RÉGION	348 000,00 €
VILLE	300 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 500 000,00 €

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 4 : D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 FEV. 2019

Et publication ou notification
le

01 MARS 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 26 février 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN



COURRIER ARRIVÉ LE:

28 FEV. 2019

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE